

Image not found or type unknown



Partage des Biens dans le cadre d'un divorce

Par **FR**, le **27/05/2019** à **15:33**

Bonjour

Mon divorce a été prononcé en Juillet 2008. Le partage des biens est en cours actuellement. Mon ex-épouse me réclame la Somme de 50 000 euros pour les meubles d'un ancien appartement qu'on avait au Liban, vendu en 2008. Elle n'a pas de factures, moi non plus

Les meubles en question valaient au maximum 3000 euros (on n'avait que le strict minimum à l'époque, en plus achetés dans des caves de particuliers ou en solde Ikea , Conforama etc..)

Comment puis-je me défendre?

Merci